

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Geld, Währung und Kredit
Schlagworte	Finanzmarkt
Akteure	Maurer, Ueli (svp/udc) BR EFD / CF DFF
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Heidelberger, Anja
Schmid, Catalina
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Heidelberger, Anja; Schmid, Catalina; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Geld, Währung und Kredit, Finanzmarkt, 2018 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Finanzmarkt	1
Kapitalmarkt	3
Borsen	3

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
BIP	Bruttoinlandsprodukt
AIA	Automatischer Informationsaustausch
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
SAV	Schweizerischer Arbeitgeberverband
FIDLEG	Finanzdienstleistungsgesetz
FINIG	Finanzinstitutsgesetz
MiFID-II	Directive on Markets in Financial Instruments (Richtlinie über Märkte für Finanzinstrumente)
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)
FinfraG	Finanzmarktinfrastrukturgesetz
SBA	Swiss Banking Association
PdA	Partei der Arbeit
APS	Année Politique Suisse

DFF	Département fédéral des finances
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
PIB	Produit intérieur brut
EAR	Echange automatique de renseignements
PME	petites et moyennes entreprises
USS	Union syndicale suisse
USAM	Union suisse des arts et métiers
UPS	Union Patronale Suisse
LSFin	loi sur les services financiers
LEFin	Loi fédérale sur les établissements financiers
MiFID-II	Directive on Markets in Financial Instruments (directive sur les marchés d'instruments financiers)
GAFI	Groupe d'action financière
LIMF	Loi sur l'infrastructure des marchés financiers
ASB	Association suisse des banquiers
PST	Parti suisse du Travail
APS	Année Politique Suisse

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Finanzmarkt

POSTULAT
DATUM: 28.02.2018
ANJA HEIDELBERGER

Ein Postulat von Giovanni Merlini (fdp, TI) hatte eine **Erleichterung der grenzberschreitenden Finanzdienstleistungen** fr italienische und franzsische Privatkundinnen und Privatkunden zum Ziel. Da Italien und Frankreich die **MiFID-II**-Richtlinie der EU restriktiv ausgelegt habe, drften Finanzintermedire aus Nicht-EU-Staaten in den beiden Staaten nur noch Finanzdienstleistungen anbieten, wenn sie darin ber eine Zweigniederlassung verfgen. Entsprechend solle der Bundesrat einen Bericht zur Situation des Tessiner und Genfer Finanzsektors, die von diesen Regelungen besonders stark betroffen seien, sowie zu deren Zugang zum italienischen respektive franzsischen Markt ausarbeiten. Darin solle er auch Massnahmen darlegen, die solche Dienstleistungen fr schweizerische Finanzintermedire erleichtern sollen.

Da das Postulat vom Bundesrat zur Annahme empfohlen und von Prisca Birrer-Heimo (sp, LU) in der Wintersession 2017 bekmpft worden war, beschftigte sich der Nationalrat in der Frhjahrssession 2018 damit. Dabei wies der Postulant auf die in seinen Augen ungerechte Behandlung der Schweiz durch die EU hin, etwa bezglich der zeitlich beschrnkten Anerkennung der schweizerischen Vorschriften bezglich der Brse oder bezglich der Aufnahme der Schweiz auf die graue Liste der Staaten mit privilegierter Besteuerung. Deshalb wolle er nun den Bundesrat mit der Verfassung dieses Berichts beauftragen. So sei den Privatbanken die Erffnung einer Zweigniederlassung „aus wirtschaftlichen, steuerlichen und unternehmerischen Grnden nicht zumutbar“. Ohne Zweigniederlassung(en) verlren sie jedoch Kundschaft und wrden weniger Umsatz machen, wodurch Arbeitspltze verloren gingen. Man msse daher mit diesen Staaten „auf Augenhhe sprechen und verhandeln“; insbesondere da sich Italien gemss dem Postulanten mit der Roadmap vom Februar 2015 verpflichtet habe, den Zugang zu grenzberschreitenden Finanzdienstleistungen zu erleichtern. Prisca Birrer-Heimo erklrte ihren Widerstand gegen den Vorstoss damit, dass sie nicht noch ein „Sonderzgli“ sehen mchte: Wenn das Fidleg und das Finig quivalent der Mifid-II-Bestimmungen umgesetzt wrden, gbe es keine Probleme mit dem EU-Marktzugang. Stattdessen versuche man, mglichst viel herauszuholen, obwohl man gesehen habe, dass die EU da nicht mitspiele. Finanzminister Maurer hingegen stellte sich im Namen des Bundesrates hinter das Postulat und erklrte, man werde die Situation analysieren und anschliessend versuchen, entsprechende Vertrge, wie sie mit Deutschland bereits existierten, abzuschliessen. Den Erfolg des Vorhabens knne er jedoch nicht garantieren.

Der Nationalrat stimmte dem Postulat mit 138 zu 47 Stimmen zu, dagegen sprachen sich geschlossen die Fraktionen der SP und der Grnen aus.¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 26.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fdral a rpt sa volont de **positionner la Suisse comme centre mondial de la finance durable**. Dans cette optique, Ueli Maurer (DFF) a prsent 13 pistes. Il a cit par exemple une amlioration de la transparence pour lutter contre l'coblanchiment d'argent, une meilleure valuation du prix des risques ou encore une collaboration internationale. Par contre, aucune mesure contraignante n'a t prsente. D'un ct, l'Association suisse des banquiers (ASB) a salu le non-interventionisme tatique au profit d'une allocation optimale du capital financier. D'un autre ct, les milieux cologiques, et notamment les Verts, ont point du doigt la navet du Conseil fdral. Adle Thorens (verts, VD) a indiqu que sans objectifs contraignants, une simple responsabilisation des acteurs ne serait pas suffisante pour respecter l'Accord de Paris.²

BUNDESRATSGESCHFT
DATUM: 25.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

La population a enfonc un second clou pour prserver les droits de timbre en Suisse. Ces droits de timbre correspondent  des impts prlevs par la Confdration sur des oprations juridiques, comme par exemple l'mission d'obligation. Aprs avoir refus, en fvrier 2022, la suppression du droit de timbre d'mission sur le capital propre  2.7 pour cent, les Helvtes ont galement refus, le 25 septembre 2022, **la modification de la loi fdrale sur l'impt anticip**. Par contre, un refus moins net s'est dessin. **52.01 pour cent des citoyens et citoyennes ont sanctionn cette modification**

qui avait pourtant été validée par les deux chambres fédérales. Pour être précis, le Conseil national avait adopté la modification par 125 voix contre 70, et le Conseil des Etats par 31 voix contre 12. En outre, la majorité des cantons a refusé cette suppression de l'impôt anticipé. Seuls les cantons de Suisse centrale, et les cantons de Saint-Gall, Thurgovie, Argovie et des Grisons ont adopté la réforme. La participation s'est élevée à 51.70 pour cent.

Concrètement, l'impôt anticipé joue un rôle de garantie sur le marché des obligations en Suisse. Cet impôt, qui s'élève à 35 pour cent, est prélevé afin de s'assurer que les revenus des entreprises et des collectivités publiques (intérêts et dividendes) sont déclarés et donc imposés. Dans les faits, l'impôt anticipé concerne essentiellement les entreprises et les collectivités publiques car il n'est prélevé que sur les obligations. Or, très peu d'Helvètes émettent des obligations à titre privé. A l'heure actuelle, l'impôt anticipé demeure une spécialité helvétique. La majorité des places financières internationales ont supprimé ou réduit cet impôt afin de renforcer leur attractivité. La droite libérale s'est appuyée sur cet argument pour justifier cette modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé. Elle a ainsi déclaré que de nombreuses entreprises et clients «fuyaient» la place financière helvétique. Une suppression de l'impôt anticipé permettrait ainsi de faire revenir des activités économiques en Suisse, et augmenterait, à moyen terme, les recettes fiscales grâce à une hausse de l'activité économique et de l'emploi. D'après certaines estimations, mises en avant par la droite libérale, une suppression du droit de timbre hausserait le PIB de 0.7 pour cent et générerait CHF 350 millions de francs supplémentaires de recettes fiscales d'ici cinq années. Néanmoins, l'argument de l'attractivité de la place financière n'a pas convaincu l'ensemble de l'échiquier politique. A gauche, les partis politiques se sont dressés contre ce «cadeau fiscal». Le Parti socialiste a estimé que la suppression de l'impôt anticipé ne profiterait qu'aux grandes entreprises, et non pas aux PME comme le plaide la droite. Finalement, la gauche a rappelé que l'impôt anticipé avait une dimension «moralisatrice» car il était un frein à l'argent non déclaré. Comme en février 2022, la campagne politique s'est cristallisée autour du débat « A qui profite la suppression de l'impôt anticipé ? ». Malgré des tentatives vaines, la droite n'a pas réussi à convaincre l'électorat de la valeur ajoutée pour la place économique helvétique, et donc pour les PME helvétiques. Au contraire, la gauche a réussi à imposer son argument d'une suppression d'impôt qui ne profite qu'aux grandes entreprises.

L'analyse des affiches d'Année Politique Suisse (APS) met en lumière une campagne à moyenne ou faible intensité en comparaison des autres votations, mais d'une intensité identique à la votation du 13 février. Dans les faits, seul le camp en faveur de la suppression des affiches publicitaires a mené une campagne active dans les journaux. Ces chiffres sont presque identiques aux statistiques de la campagne de février 2022. Ainsi, la gauche et la droite semblent avoir joué le match retour, mais le vainqueur n'a pas changé.

En ce qui concerne l'analyse post-votation VOX, elle met en évidence une forte polarisation de l'échiquier politique. Le choix de vote s'est décliné en fonction de son positionnement sur l'échelle idéologique gauche-droite. Les citoyens et citoyennes qui se positionnent à gauche sur cette échelle ont majoritairement refusé la modification, alors que les citoyens et citoyennes qui se positionnent à droite sur cette échelle l'ont essentiellement adoptée. De plus, les mots d'ordre des partis ont été largement suivis. La gauche a fait bloc contre la suppression, alors que les sympathisants du Centre, du PLR et de l'UDC ont suivi la recommandation de vote dans deux tiers des cas. A l'inverse, seulement 43 pour cent des sympathisants des Verts/libéraux ont suivi le mot d'ordre du parti. En outre, la confiance envers les syndicats d'un côté, et les associations économiques de l'autre, reflète également le choix de vote. Du côté des variables socio-démographiques, les moins de 40 ans et les femmes ont largement refusé la modification. A l'inverse, le niveau d'éducation et le revenu n'ont joué qu'un rôle moindre. Finalement, en ce qui concerne les motifs du choix de vote, les arguments mis en avant lors de la campagne semblent avoir fait mouche. Les partisans de la suppression de l'impôt anticipé ont largement cité la volonté d'avoir une place économique compétitive comme argument décisif. Au contraire, les opposants à la réforme ont largement critiqué une révision qui ne bénéficie qu'aux grandes entreprises.

Au final, l'objectif de la droite libérale de renforcer l'attractivité économique de la Suisse en allégeant la charge fiscale des entreprises a été balayée, dans les urnes, à deux reprises en 2022. La droite, majoritaire au Parlement, et le Conseil fédéral, emmené par le grand argentier de la Confédération Ueli Maurer, ont donc été

désavoués. A l'inverse, la gauche, qui a lancé ces deux référendums, a démontré sa capacité à mobiliser sur le thème de la fiscalité des entreprises.

Votation du 25 septembre 2022

Participation: 51.70%
Oui: 1'316'195 (47.99%) / Cantons: 8 4/2
Non: 1'426'422 (52.01%) / Cantons: 12 2/2

Consignes de vote:

- Oui: PLR, UDC, PVL, Centre, UDF, EconomieSuisse, UPS, USAM, SwissBanking, Swissmem
- Non: PS, Verts, PEV, PST, TravailSuisse, USS, Unia³

Kapitalmarkt

POSTULAT
DATUM: 26.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Une majorité de la Commission de politique extérieure du Conseil national (**CPE-CN**) estime que **la Suisse doit accroître ses efforts de transparence des flux financiers**. Face à l'actuelle évolution de la finance mondiale, avec notamment l'introduction d'une imposition minimale pour les entreprises, la Suisse doit s'interroger au plus vite non seulement sur son rôle de relais de la gestion de fortune mondiale, mais aussi en tant que siège de nombreuses entreprises multinationales. Pour être précis, la CPE-CN recommande d'établir un rapport qui se focalise sur la déclaration des ayant droits économiques, la publication des rapports pays par pays des entreprises multinationales, et la publication des décisions fiscales anticipées. D'après la majorité de la CPE-CN, des mesures proactives permettraient de garantir la réputation de la place financière et donc de renforcer la confiance des investisseurs. Une minorité, emmenée par huit députés et députées PLR et UDC, a proposé de rejeter le postulat. Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. De son point de vue, la Suisse a participé activement à l'élaboration de standards internationaux pour lutter contre le manque de transparence dans la finance internationale. Il a notamment cité les nombreuses adaptations des bases légales liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ainsi que l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR). Ueli Maurer, ministre des Finances, a également rappelé que le Groupe d'action financière (GAFI) avait salué, en 2020, les efforts de la Suisse dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

En chambre, le **postulat** a été **adopté** par 100 voix contre 85 et 2 abstentions. Le camp rose-vert a réussi à convaincre la majorité des députés et députées du groupe du Centre qui ont fait pencher la balance en faveur du postulat. En effet, le plaidoyer de la minorité n'a convaincu que 6 voix du groupe du Centre, en plus des voix PLR et UDC.⁴

Börsen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.12.2022
CATALINA SCHMID

In der Wintersession 2022 begrüsst Kommissionsprecher Martin Schmid (fdp, GR) den **Ständerat** zur Beratung der **Änderung des Finanzmarktinfrastrukturgesetzes (FinfraG)**. Die in der WAK-SR unbestrittene Vorlage zielt darauf ab, die Anerkennung ausländischer Handelsplätze für den Handel mit Beteiligungspapieren von Gesellschaften mit Sitz in der Schweiz zu regeln und so den Schutz der Schweizer Börseninfrastruktur nachhaltig zu gewährleisten. Die vorgesehenen Schutzmassnahmen seien bisher auf dem Verordnungsweg geregelt worden, nachdem die EU der Schweiz 2018 mit dem definitiven Verlust der Börsenankennung gedroht hatte, erläuterte Schmid. Der Bundesrat hatte daraufhin mittels Notrechts in einer Verordnung das geforderte Recht angewendet und so eine drohende negative Entwicklung für den Finanzplatz Schweiz verhindert. Die Inhalte dieser Verordnung sollten nun ohne inhaltliche Änderungen formell ins Gesetz aufgenommen werden, um zu verhindern, dass diese zeitlich beschränkten Schutzmassnahmen ersatzlos auslaufen. Die Vorlage sehe zudem die Möglichkeit vor, diese Massnahmen im Falle einer erneuten Anerkennung der Börsenäquivalenz durch die EU wieder aufzuheben, ergänzte Finanzminister Ueli Maurer die Ausführungen des Kommissionsprechers. Stillschweigend trat die kleine Kammer auf das Geschäft ein und stimmte – analog ihrer Kommission – dem Entwurf des Bundesrats ohne Änderungsanträge einstimmig zu.⁵

1) AB NR, 2017, S. 2188; AB NR, 2018, S. 70 f.
2) LT, 9.6.20; CdT, 20.6.20; LT, 22.6.20; AZ, LT, NZZ, TG, 27.6.20

3) Analyse APS, votation du 25.09.2022; Analyse VOX, votation 25.09.2022; Brochure explicative Conseil fédéral, votation du 25.09.2022; NZZ, 10.8.22; LT, 12.8.22; AZ, SGT, 13.8.22; So-Bli, 14.8.22; LT, 15.8.22; CdT, NF, NZZ, TA, 16.8.22; AZ, 17.8.22; TA, WOZ, WW, 18.8.22; AZ, 20.8.22; So-Bli, 21.8.22; Blick, 22.8.22; CdT, 24.8.22; TA, 25.8.22; CdT, NF, 26.8.22; Blick, 30.8.22; LT, NZZ, 31.8.22; CdT, NZZ, Republik, WOZ, 1.9.22; CdT, TA, 2.9.22; NZZ, 3.9.22; So-Bli, 4.9.22; Blick, LT, 7.9.22; Exp, 8.9.22; Blick, 9.9.22; Blick, CdT, 10.9.22; AZ, Republik, 12.9.22; LT, Lib, 15.9.22; NZZ, TA, 17.9.22; NF, 19.9.22; CdT, TA, 20.9.22; AZ, LT, 21.9.22; TA, 22.9.22; AZ, 23.9.22; NZZ, 24.9.22; 24H, AZ, Blick, CdT, LT, NF, NWZ, NZZ, SZ, TA, TZ, 26.9.22
4) BO, CN, 2022, pp.1726; Communiqué de presse CPE-CN du 03.05.2022
5) AB SR, 2022, S.1210 f.